



Association STOP FESSENHEIM

Siège : 1 rue Jean-Baptiste Weckerlin 68000 Colmar

www.stop-fessenheim.org

André HATZ, président de l'association

ahatz.stopfessenheim@gmail.com

tel. +33 6 82 02 69 79

CLIS du 18 avril 2024

PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM

AVIS de l'association STOP FESSENHEIM

AVIS FAVORABLE avec RÉSERVES

L'association Stop Fessenheim :

- se déclare FAVORABLE au principe du démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim ;
- considère que ce démantèlement devra être conduit de sorte à en tirer tous les enseignements utiles, que ce soit sur les techniques utilisées, sur les questions relatives à la ductilité/fragilité des aciers de cuves et tous autres enseignements ;
- demande que les coûts effectifs du démantèlement servent de référence pour l'avenir, y compris pour les provisions que l'exploitant doit garantir ;
- remercie l'exploitant, l'IRSN et l'ASN de veiller à la plus grande sécurité possible des travailleurs.

TOUTEFOIS :

1) S'AGISSANT DES RADIERS, FONDATIONS ET SOUS - BASSEMENTS :

Par respect des générations futures, nous demandons que LES RADIERS, FONDATIONS ET SOUS-BASSEMENTS DE LA ZONE NUCLÉAIRE SOIENT RETIRÉS.

Cette demande se fonde sur le fait qu'une IMPORTANTE QUANTITÉ DE RADIOACTIVITÉ (notamment au droit du pied de cuve) accumulée durant plus de 34 années, s'est retrouvée emprisonnée À L'INTÉRIEUR DU RADIER, LORS DE SON « RENFORCEMENT » opéré par ajout d'une couche de 50 cm de béton au-dessus du radier. Cette opération avait été menée en réponse aux exigences « post-Fukushima ».

Or, ces sous-bassements, radiers, fondations, Baignent dans la nappe phréatique (la plus grande d'Europe) qui alimente des millions d'Européens en eau potable. Le risque n'est évidemment pas immédiat, mais au fil du temps les bétons concernés vont se déliter dans la nappe. Les générations futures se retrouveraient alors exposées à un risque majeur.

Cette situation (radier renforcé + contact étroit avec la nappe phréatique) est spécifique à Fessenheim et ne se retrouve nulle part ailleurs (notamment ni à Brennilis, ni à Chooz, en l'occurrence cités à tort pour les « retours d'expérience »).

Dans le fichier joint nous apportons la démonstration de ce qui précède, chiffres officiels et plan en coupe à l'appui.

Le « respect de l'absence de conséquences pour la population et pour l'environnement » fait partie de la doctrine de l'ASN. Elle devrait aussi s'appliquer en considération des générations futures, telle est notre demande.

Nous attirons aussi l'attention de la CLIS sur le fait qu'il serait totalement contre-productif d'attendre que des carottages soient possibles (d'ici 10 ou 12 ans, en tout cas pas avant retrait de la cuve du réacteur) pour prendre en considération notre alerte : en effet, une prise en compte différée imposerait de bouleverser complètement l'organisation du chantier.

Les conséquences seraient alors énormes en termes de démantèlement, de stockage des gravats, de transport etc... Plus efficace et bien moins onéreux sera d'intégrer notre demande dès à présent, donc avant le démarrage des travaux.

2) S'AGISSANT DES RÉFÉRENCES AU "TECHNOCENTRE" :

- À ce stade, le « Technocentre » (euphémisme de l'éventuel centre nucléaire de ferrailage et de refonte de métaux TFA) ne peut constituer qu'une simple hypothèse et ne doit pas figurer au Dossier de démantèlement comme solution privilégiée.

Il faut se souvenir qu'en 2020 l'ASN qualifiait la filière « technocentre » comme manquant de robustesse.

Il faut également rappeler qu'aux termes du Projet de Territoire, il est clairement spécifié (Action 4.2) : « (...) À ce stade, le projet de technocentre ne fait pas l'objet d'un accord ». ET AUCUN NOUVEL ACCORD N'EST INTERVENU DEPUIS LORS ENTRE LES SIGNATAIRES !

Quant à l'enquête publique pour le Technocentre, elle sera postérieure à la présente enquête et sa prise en compte dès à présent constituerait une faute en termes de consultation publique.

De notre avis, de nombreuses considérations sanitaires, environnementales, logistiques et éthiques militent pour écarter ce projet contesté de « technocentre ». Cette installation, qui serait par ailleurs en contradiction aux objectifs du Traité d'Aix la Chapelle, est d'ores et déjà refusé par les autorités allemandes.

S'agissant de la société civile, 48 organisations alsaciennes et badoises refusent le projet, refus acté et co-signé dans la « Déclaration de Fessenheim » :

<https://stop-fessenheim.org/index.php/declaration-de-fessenheim/>

L'« acceptabilité sociale » n'est de fait pas acquise et le projet de technocentre n'a pas sa place dans le Dossier de démantèlement.

En conclusion, nous récusons toute référence au « technocentre » dans le dossier de démantèlement et demandons qu'il ne soit pas intégré au Dossier de démantèlement.

3) EFFLUENTS :

Nous demandons que toutes précautions soient prises relativement à l'ensemble des effluents radioactifs gazeux ou aérosols et qu'aucun liquide radioactif ne soit rejeté dans les eaux de surface ou souterraines, même dilué.

EN CONCLUSION :

L'association Stop Fessenheim remercie la CLIS, l'IRSN, l'ASN et toutes les instances concernées de prendre réellement en considération l'ensemble des observations (voir fichier joint).

PJ : fichier en date du 7 mars 2024
intitulé « Observations sur le Dossier de Démantèlement »